



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 9 février 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, le Conseil entérinera des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 aux fins de rendre les immeubles suivants conformes aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

Immeuble affecté

Bâtiment au 43, rue Windermere
N° de cadastre : 1 764 596
N° de dossier : DM-144

Nature de la dérogation

Permettre que le retrait latéral (nord-ouest) de la piscine creusée soit de ± 7 pi 10 po (2,39 m) plutôt que 8 pieds (2,43 m) et ce, pour la durée de vie utile de la piscine.

Immeuble affecté

Bâtiment au 2, rue Tremayne
N° de cadastre : 2 262 499
N° de dossier : DM-146

Nature de la dérogation

Permettre, pour la piscine creusée, que le retrait avant secondaire (sud-ouest) soit de 4,89 pi (1,49 m) plutôt que le 6,56 pi (2 m) et ce, pour la durée de vie utile de la piscine creusée ;
Permettre, pour la piscine creusée, que le retrait arrière (nord-ouest) soit de 4,69 pi (1,43 m) plutôt que 5 pi (1,52 m) et ce pour la durée de vie utile de la piscine creusée ; et
Permettre, pour la remise, que le retrait latéral (nord-est) soit de 1,37 pi (0,42 m) plutôt que 1,5 pi (0,48 m) et ce, pour la durée de vie utile de la remise.

Immeuble affecté

Bâtiment au 169, rue Mozart
N° de cadastre: 1 327 682
N° de dossier: DM-147

Nature de la dérogation

Permettre un retrait avant de 5,97 m (± 19 pi 7 po) au lieu du retrait avant minimum de 6,09 m (20 pi) ;
Permettre un retrait latéral gauche de 2,41 m (± 7 pi 11 po) au lieu du retrait latéral minimum de 2,43 m (8 pi) ; et
Permettre un retrait latéral droit de 2,38 m (± 7 pi 10 po) au lieu du retrait latéral minimum de 2,43 m (8 pi).

Conformément à l'arrêté 2020-049, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du Conseil municipal, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur ces demandes de dérogations mineures aura donc lieu du 19 janvier au 2 février 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse questionauconseilmunicipal@ddo.qc.ca.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 18 janvier 2021.

SOPHIE VALOIS, greffière